



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **27**
 Nombre de votants : **36**
 Date de convocation : **29/11/2016**

**OBJET : CONVENTION CC VALLESPYR – MISE A
DISPOSITION BENNE ORDURES MENAGERES**

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20161208-100-16ConvValle-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2016

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille Seize** le 8 DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h45 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) - NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, RUIZ, MON, BOURRAT, RAYNAL, BATALIER SICRE (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

C.VILA (Oms) à G.CHINAUD (Brouilla))
 P.BELLEGARDE (Passa) à L.BERNARDY
 A.PUIG (Sainte Colombe)) P.TAURINYA
 JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
 P.MAURY (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
 T.VOISIN (Thuir) à A.BOURRAT
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absents:

A.DOUTRES Alain (Caixas)

Absente excusée :

B.COUSOLLE (Trouillas)

Le Procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2016 est adopté avec observations annexées à la convocation.

Madame Fathia CHARPENTIER est élue secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE BENNE A ORDURES
MENAGERES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPIR**

Vu les statuts de la Communauté de Communes nouvellement modifiés par délibération n°71/2016 et notamment ses compétences obligatoires notamment collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Le Président **INFORME** l'Assemblée que l'entretien de conteneurs des points de regroupement sur le territoire des Aspres, notamment les conteneurs enterrés, suppose la dotation d'un équipement roulant supplémentaire, permettant le nettoyage des aires dédiées.

Avant d'engager une dépense d'investissement sur l'exercice en cours, et pouvoir se rendre compte de l'opportunité d'adapter l'une de nos bennes à moindre coût, il est proposé de conventionner avec la Communauté de Communes du Vallespir, qui possède l'équipement nécessaire, pour la mise à disposition d'une benne à ordures ménagères adaptée afin de l'essayer.

Il **PRECISE** que le projet de convention prévoit une mise à disposition pour une durée d'une journée à titre gratuit,

Et **SOLLICITE** le Conseil pour l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Ayant fait lecture du projet de convention joint à la convocation à la
présente séance,
Après en avoir valablement délibéré
A l'**unanimité** des membres présents ou représentés

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Vallespir, pour la mise à disposition d'une benne ordures ménagères dans les conditions fixées dans le projet de convention annexé.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus


Le Président
René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20161208-100-16ConvValle-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2016